

**JE VOTE
POUR MA
VILLE** Montréal 



5 novembre 2017

Élection Montréal

L'accessibilité universelle aux élections

Montréal 



© Adaptation en texte simplifié
Simplicom, septembre 2017

L'accessibilité aux élections

La Ville de Montréal a des moyens pour rendre le vote plus facile pour tout le monde.

Le manuel de l'électeur est offert en versions adaptées.

Les endroits pour voter sont accessibles.

Les employés des élections sont bien formés pour vous aider.

Il existe des moyens pour vous aider à voter.

Des partenaires ont aidé la Ville
à faciliter le vote pour tout le monde.

Merci aux partenaires des élections :

- [Ex-Aequo](#)
- [DéPhy Montréal](#)
514 255-4888
- [Table de concertation des aînés
de l'île de Montréal](#)
514 286-2286
- [Société Logique](#)
514 522-8284
- [Simplicom](#)
514 938-0002
- [Service d'interprétation visuelle et tactile
SIVET](#)
- [Regroupement des aveugles et amblyopes du
Montréal métropolitain
RAAMM](#)
- [Comité régional des associations
pour la déficience intellectuelle
CRADI](#)
- [Service de la diversité sociale et des sports
de la Ville de Montréal](#)
- [Directeur général des élections du Québec
DGEO](#)
- [Ministère des Affaires municipales
et Occupation du territoire
MAMOT](#)

Le manuel de l'électeur est offert en versions adaptées.

Texte simplifié

Vous avez de la difficulté à lire ?

Le manuel de l'électeur est offert en texte simplifié.

Le texte simplifié est facile à lire et à comprendre.

Le manuel de l'électeur simplifié se trouve dans les bureaux d'élection, dans des organismes et sur le site Accès Simple.

Texte en gros caractères et en CD audio

Vous avez de la difficulté à lire ?

Le manuel de l'électeur est offert en version écrite en gros caractères.

Vous pouvez écouter le manuel de l'électeur sur CD et en MP3.

Vous pouvez écouter le manuel de l'électeur sur le Publiphone.

Le Publiphone donne de l'information par téléphone.

Pour écouter le Publiphone, appelez au 514 277-4401, option 4.

Texte en braille

Vous avez du mal à voir
et vous lisez le braille ?

Le manuel de l'électeur est offert en braille.

Le manuel de l'électeur en braille
se trouve dans les bureaux d'élection.

Le manuel de l'électeur en braille
se trouve aussi dans les associations
de personnes aveugles
et amblyopes.

**Texte en langue des signes du Québec,
en LSQ,
sur DVD**

Vous avez du mal à entendre ?

Vous communiquez en LSQ ?

Le manuel de l'électeur est offert en LSQ.

[Cliquez ici pour voir le manuel de l'électeur en LSQ](#)

Le manuel de l'électeur en LSQ
est aussi offert en DVD
dans les bureaux d'élection.

Le manuel de l'électeur en LSQ
est aussi offert en DVD
dans les organismes
pour les personnes sourdes.

Les endroits pour voter sont accessibles.

Bureau de vote itinérant

Vous vivez dans une résidence pour personnes âgées ?

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez peut-être voter à votre résidence.

Il est possible de voter dans plus de 400 résidences à Montréal.

Pour savoir si vous pouvez voter à votre résidence, appelez au 514 872-8683.

Voter chez vous

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à cause d'un problème de santé, vous pouvez voter chez vous.

Pour voter chez vous, vous devez vous inscrire.

La date limite pour vous inscrire est le 17 octobre 2017 à 10 heures du soir.

Pour vous inscrire, vous devez envoyer une demande au directeur du scrutin.

Vous devez remplir un formulaire.

[Cliquez ici pour voir le formulaire en PDF](#)

Avec votre demande,
vous devez envoyer un document
qui dit que vous ne pouvez pas vous déplacer
à cause d'un problème de santé.

Vous devez signer ce document.

Une autre personne doit signer ce document.

Si vous ne pouvez pas signer,
une autre personne peut signer à votre place.

Cette personne peut être
votre conjoint ou votre conjointe
un parent
ou une personne qui habite avec vous.

Vous pouvez envoyer votre demande
par courrier au :

275, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec
H2Y 1C6

Vous pouvez envoyer votre demande
par courriel à
election@ville.montreal.qc.ca

Pour en savoir plus,
appelez au **514 872-8683**.

Si votre demande est acceptée,
votre aidant naturel
peut voter chez vous.

Pour voter chez vous,
votre aidant naturel
doit être sur la liste
de votre secteur.

Votre aidant naturel doit
envoyer une demande au directeur de scrutin
avant le 17 octobre 2017
à 10 heures du soir.

Vous pouvez voter à l'avance.

C'est le vote par anticipation.

Le vote par anticipation
sera le **dimanche 29 octobre 2017**
de midi à 8 heures du soir.

Vous pouvez voter au bureau du président.

Les dates pour voter
au bureau du président sont :

Vendredi 27 octobre 2017

de 10 heures du matin
à 8 heures du soir

Lundi 30 octobre 2017

de 10 heures du matin
à 8 heures du soir

Mardi 31 octobre 2017

de 10 heures du matin
à 8 heures du soir

Mercredi 1^{er} novembre 2017

de 10 heures du matin
à 2 heures de l'après-midi

Accessibilité des bureaux de vote

Tous les bureaux de vote sont accessibles pour les personnes qui ont du mal à se déplacer :

- les bureaux de révision de la liste électorale
- les bureaux d'élection dans les arrondissements
- les bureaux du président d'élection
- les bureaux pour voter à l'avance

Le jour de l'élection, tous les bureaux de vote seront accessibles.

Pour en savoir plus sur l'accessibilité des bureaux de vote, appelez au 514 872-8683.

Vous pouvez aussi envoyer un courriel à [**election@ville.montreal.qc.ca**](mailto:election@ville.montreal.qc.ca)

Les employés des élections sont bien formés pour vous aider.

Les employés des élections suivent des cours pour savoir comment aider les électeurs avec des limitations fonctionnelles.

Les employés des élections suivent des cours pour savoir comment aider les électeurs aînés.

Les employés des élections connaissent les moyens pour vous aider à voter.

Vous avez besoin d'aide pour voter ?

Un parent peut vous aider à voter :

- Votre mari ou votre femme
- Votre père ou votre mère
- Votre grand-père ou votre grand-mère
- Votre beau-père ou votre belle-mère
- Votre frère ou votre sœur
- Votre beau-frère ou votre belle-sœur
- Votre fils ou votre fille
- Votre beau-fils ou votre belle-fille
- Votre petit-fils ou votre petite-fille

Si un parent vous aide à voter,
vous n'avez pas besoin d'être accompagné
d'un employé des élections.

Une autre personne peut vous aider à voter.

Si une autre personne vous aide à voter,
vous devez être accompagné
d'un employé des élections
et du secrétaire du bureau de vote.

**Le jour du vote,
si vous avez besoin d'un moyen
pour vous aider à voter,
demandez à un employé.**

Il existe des moyens pour vous aider à voter.

Les moyens pour aider les personnes qui ont du mal à voir et les personnes aveugles

Le jour de l'élection,
l'employé assis derrière la table
vous donnera un bulletin de vote
facile à utiliser.



L'employé assis derrière la table
vous lira les choix de candidats.

Vous pourrez ensuite voter vous-même.

Les moyens pour aider les personnes qui ont du mal à bouger ou à se déplacer

Le jour du vote,
vous pouvez demander une chaise
pour vous asseoir
pendant que vous votez.

Si vous avez de la difficulté à tenir le crayon,
vous pouvez demander
un plus gros crayon.

Il n'y aura pas de différence
entre votre bulletin de vote
et un autre bulletin de vote.

Vous pouvez demander
une planche avec pince
pour tenir le bulletin de vote.

C'est plus facile pour voter
avec une seule main.

Les isolements
qui vous cachent pendant que vous votez
sont fixés sur les tables.

Les isolements ne peuvent pas tomber.